



Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 25 mars 2013

N° P102434 - DE/1

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : ALKOR DRAKA SAS
75 rue Pasteur
60140 LIANCOURT

Marque commerciale : 1108

Description sommaire :

Composition globale : Film PVC ignifugé
Application : Ecran
Masse : (545 ± 10%) g/m²
Epaisseur : (0,4 ± 10%) mm
Coloris : Gamme de gris

Rapport d'essais : N° P102434 - DE/1 du 25 mars 2013
Nature des essais : Essai au brûleur électrique.

Classement :

M2

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P102434 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 5 pages.

Trappes, le 25 mars 2013

La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Sophie THIEFFRY



Réalisation de l'essai
Christel QUENTIN
La Responsable de l'essai

Emilie COLIN



Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
Sur www.cofrac.fr

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe page 1

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 25 mars 2013

N° P102434 - DE/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : ALKOR DRAKA SAS
Date et référence de la commande : Cde n° OA47771 du 13/02/2013
Producteur : ALKOR DRAKA SAS
Marque commerciale et référence : 1108
Composition globale : Film PVC ignifugé
Caractéristiques attestées par le demandeur :
Masse : (545 ± 10%) g/m²
Epaisseur : (0,4 ± 10%) mm
Coloris : Gamme de gris

suite du rapport page suivante

Annexe page 2

MODALITES DES ESSAIS DE CLASSEMENT DES MATERIAUX RIGIDES OU RENDUS TELS (RETEVEMENTS COLLES) DE TOUTE EPAISSEUR ET DES MATERIAUX SOUPLES D'UNE EPAISSEUR SUPERIEURE A 5 MM (SAUF LES MEDIAS FILTRANTS)

1. ESSAI PRINCIPAL : ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE (NFP 92-503 : 1995)

Cet essai consiste à soumettre l'échantillon à une triple action : de rayonnement calorifique, de gaz chauds balayant la surface des éprouvettes en favorisant ainsi les effets éventuels de propagation de flamme, d'une flamme de gaz appliquée à différents instants pour enflammer le matériau. Les éléments déterminants sont la durée de l'inflammation et la distance détruite depuis le bord de l'éprouvette.

2. ESSAIS COMPLEMENTAIRES

Néant.

3. CONDITIONNEMENT DES EPROUVETTES

Les éprouvettes sont maintenues dans une enceinte climatique conditionnée (23 ± 2 °C et 50 ± 5 % d'humidité relative) jusqu'à masse constante, soit quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g.

4. CLASSEMENT DES MATERIAUX (NFP 92-507 : 2004)

Il est établi à la suite des essais décrits ci-dessus. Les matériaux sont classés en catégories M1, M2, M3 ou M4.

Seuls les matériaux pour lesquels il n'y a pas d'inflammation effective à l'essai par rayonnement, peuvent prétendre au classement M0.

5. EPREUVES DE DURABILITE (NFP 92-512 : 1986)

Selon la NF P 92-512 ce matériau ne fait pas l'objet a priori de l'épreuve de durabilité.

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

6. RESULTATS

6.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE

Sens	Epreuve 1				Epreuve 2				Epreuve 3				Epreuve 4			
	Indifférent Face grainée				Indifférent Face lisse				Indifférent Face grainée				Indifférent Face lisse			
Coloris	Blanc				Gris clair				Gris foncé				Noir			
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui			
Moment d'inflammation (s)	-	-	-	-	-	-	-	-	45	-	-	-	20	-	-	-
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-	-	22	-	-	-
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non			
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non			
Quantité de fumées	Forte				Forte				Forte				Forte			
Couleur des fumées	Grise				Grise				Grise				Grise			
Longueur détruite/brûlée (cm)	14.5				11.5				14.0				17.5			

Sens	Epreuve 5				Epreuve 6				
	Indifférent Face grainée				Indifférent Face lisse				
Coloris	Gris foncé				Blanc				
Percement	Oui				Oui				
Moment d'inflammation (s)	20	-	-	-	45	-	-	-	
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	32	-	-	-	18	-	-	-	
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				
Chute de gouttes non enflammées	Non				Non				
Quantité de fumées	Forte				Forte				
Couleur des fumées	Grise				Grise				
Longueur détruite/brûlée (cm)	15.0				14.5				Longueur moyenne 14.8

Durée d'inflammation ≤ 5s	Non
Longueur moyenne < 35 cm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

Annexe page 4

7. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 21/02/2013

Date de réalisation des essais : 04/03/2013

ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE :

Les éprouvettes se percent et s'enflamment à __, __, 45, 20, 20, 45 secondes. Elles continuent de brûler, avec émission de fortes fumées grises pendant plus de 5 secondes après le retrait de la flamme pilote.

8. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M2

9. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITEE A PRIORI

Trappes, le 25 mars 2013

La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie



Sophie THIEFRY



Réalisation de l'essai
Christel QUENTIN
La Responsable de l'essai



Emilie COLIN

L'attention est attirée sur le fait que les résultats obtenus avec l'échantillon objet du présent rapport d'essai ne sont pas généralisables sans justification de la représentativité des échantillons et des essais.